

23 10 2013

Service de prévention des risques professionnels
Service médico social du personnel

Gestion et prévention des risques psychosociaux à la Ville de Villeurbanne : du curatif au préventif

ville de vi | | eurbanne



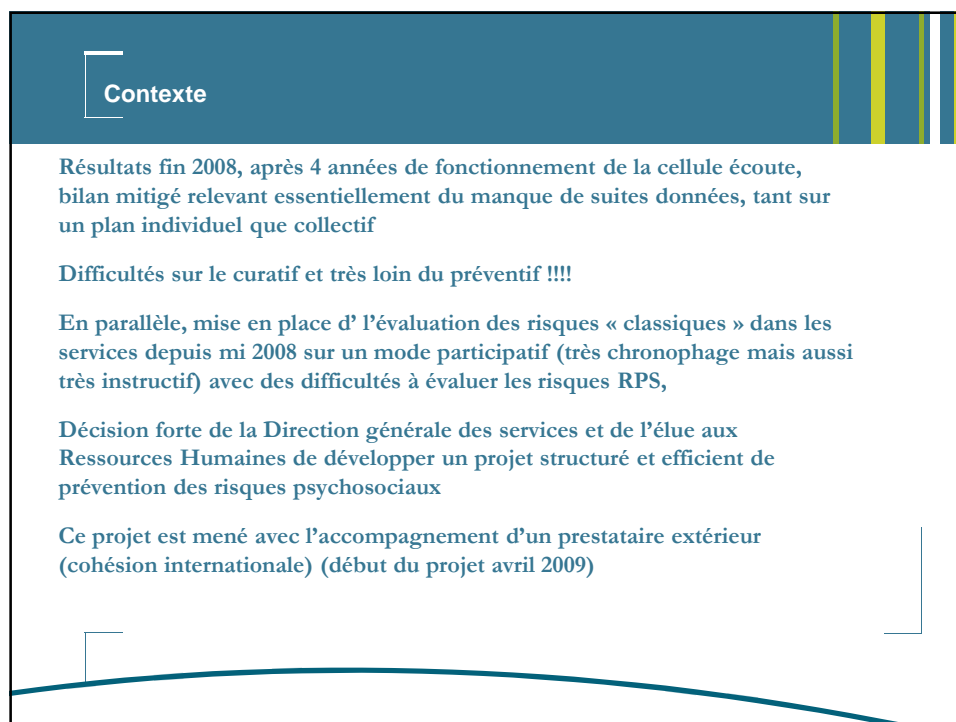
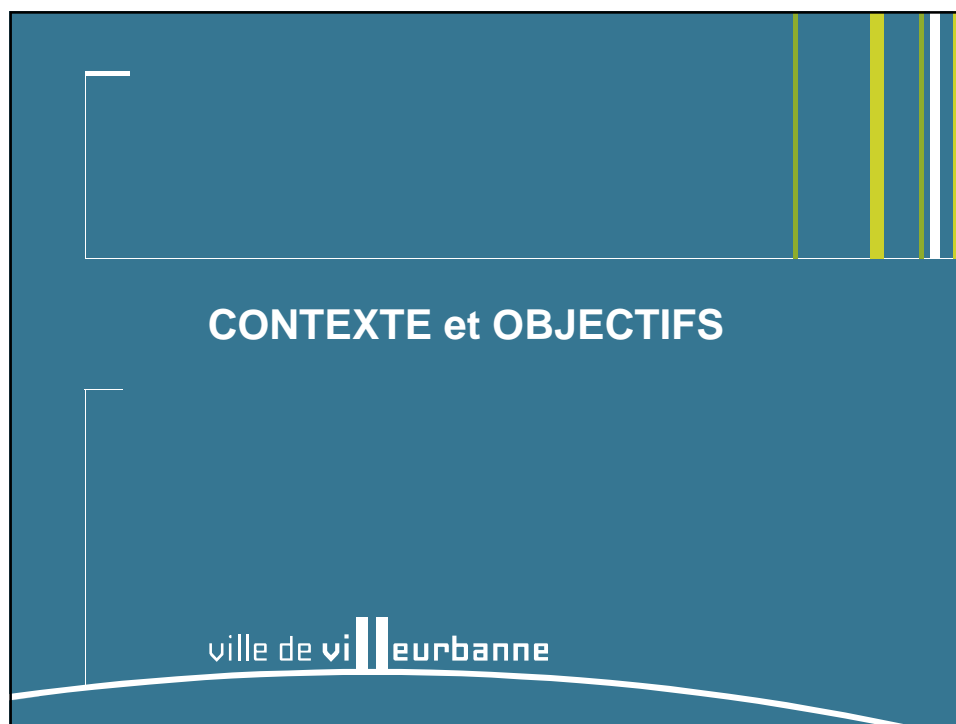


La Ville de Villeurbanne

20^e commune de France
Seconde ville du Rhône et du Grand Lyon

Environ 148 000 habitants

Environ 2000 agents (dont 300 au CCAS et une centaine à l'école nationale de musique) avec des pôles d'activités très différents (petite enfance, restauration scolaire, sport, culture, technique ...)



Les objectifs du projet RPS

- Créer le dispositif :
 - 1
 - Etablir le processus de remontée des alertes,
 - Définir les procédures et les outils (glossaire, outils RH, indicateurs, ...) qui vont permettre le traitement harmonieux des situations à risques :
 - 1 volet sur le curatif
 - 1 volet qui va organiser la veille sur la prévention
 - 2
 - Faire vivre le dispositif : évaluation et suivi de la mise en place.

Les objectifs du projet RPS

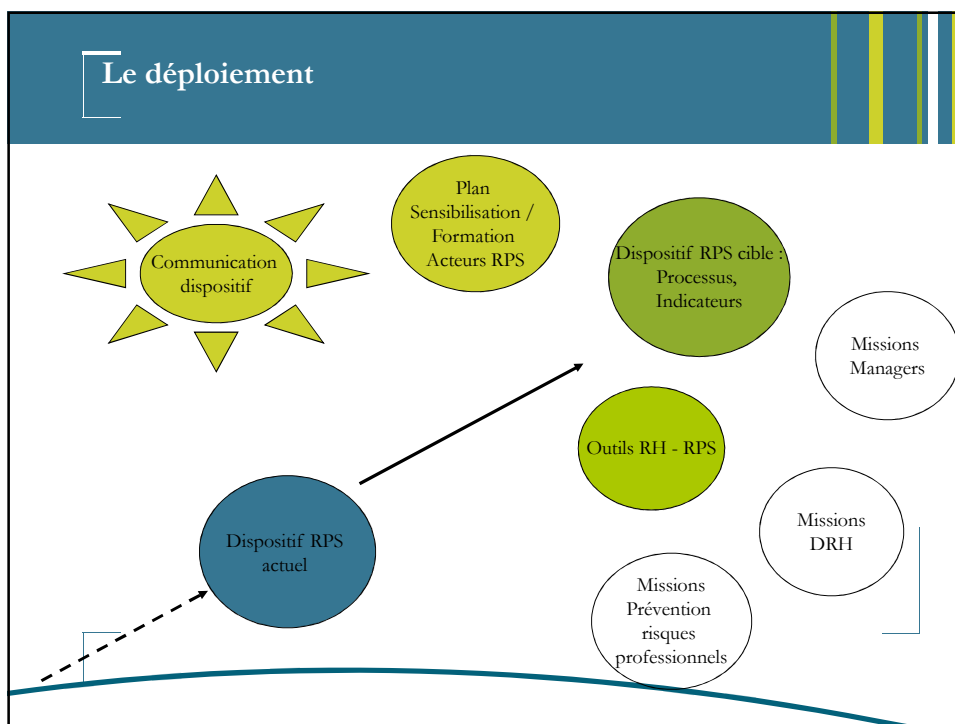
- 3
 - Créer les modalités de déploiement :
 - Proposer les actions d'accompagnement de la mise en place effective de la prévention des risques psychosociaux auprès des directions : actions de communication, sensibilisation et formation,

Création d'un groupe technique composé du DGS, de l'élue aux RH, des services prévention, médico social, des représentants du CHS et des managers afin de créer ce dispositif

En parallèle, création d'un groupe décisionnel (DGS, élue aux RH, DRH) afin de prendre des décisions sur les plans d'actions à mettre en œuvre dans le cadre des alertes de la cellule d'écoute

LE DÉPLOIEMENT DU PROJET RPS

ville de vi||urbanne



Déploiement : objectif

Réussir la mise en œuvre du dispositif

Soit : 100% des acteurs dans leur rôle (compétences et posture) :

- Élus municipaux
- Direction Générale
- Encadrement
- Agents
- OS
- Élus CHS
- DRH
- Préventeurs, Médecins de prévention, AS

Déploiement



Communication :

- Objectif : Faire partager l'engagement de la ville sur les questions de « Bien vivre ensemble au travail »
- Public : 100% agents
- comment : affiche, flyers et articles dans le journal interne
- Quand : 1 ère campagne en septembre 2010, 2e en avril 2011 , 3ème en février 2012



Le projet de système de management de la santé et de la sécurité au travail

ville de vi||urbanne

Le système de management « Santé – Sécurité au travail »

■ **Un contexte favorable à une politique de prévention : un enjeu majeur pour la collectivité et des moyens pour la direction des ressources humaines afin d'avancer sur le sujet :**

-structuration du service de prévention des risques professionnels avec l'arrivée d'un ingénieur hygiène et sécurité en 2005, ainsi que de conseillers en prévention. Mise en œuvre du document unique.

- structuration du service médico-social avec l'arrivée d'un responsable fin 2007 travaillant sur des projets transversaux (handicap, prévention des risques psychosociaux, protection sociale des agents)

- convention depuis de très nombreuses années avec le Centre de Gestion du Rhône pour l'intervention de deux médecins de prévention répartis sur les différentes directions

- structuration de la cellule mobilité – parcours professionnels avec le renfort du responsable par un attaché chargé notamment d'accompagnements individuels
-mise en place progressive du système de management de la santé et de la sécurité au travail de la collectivité

Le système de management « Santé – Sécurité au travail »

Qu'est ce qu'un système de management de la santé sécurité ?

- Un dispositif de gestion combinant acteurs, politiques et moyens d'action, visant à améliorer la performance en matière de santé et de sécurité au travail.
- Un outil au service de la collectivité qui lui permet de mieux maîtriser son organisation et de progresser en continu.

Le système de management « Santé – Sécurité au travail »

Quels sont ses objectifs:?

- **Prévenir les risques** en matière de santé et sécurité et mieux répondre aux attentes des salariés, aux exigences réglementaires et au besoin de soutien et d'alerte des managers
- **Rendre plus lisible et efficace** l'évaluation des risques (document unique et ses plans d'actions)
- **Anticiper les changements** et augmenter la réactivité de la collectivité dans le cadre d'une **démarche continue de progrès**
- **Assurer une cohérence globale avec les autres démarches de la ville**

